Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Vœux à la population

Initialement prévue le samedi 10 janvier 2015, la cérémonie des vœux a dû être reportée au dimanche 25 janvier 2015 suite aux événements tragiques qui ont secoué notre pays en début de ce mois. En effet, d'hystériques terroristes avides de haine et de sang ont bafoué par leur geste les trois valeurs fondamentales de notre République : la **Liberté** que nombre de pays nous jalousent, l'**Egalité** qui protège la liberté pour tous et la **Fraternité**, une notion qui désigne un lien de solidarité qui a été démontré lors de la marche du dimanche 11 janvier à Paris mais aussi au recueillement du millier de personnes rassemblées place Vauban à Maubeuge le samedi 10 janvier.

La cérémonie a débuté par un moment de recueillement où toutes les personnes présentes ont observé une minute de silence puis un montage vidéo, réalisé par la commission Communication et Informations dirigée par M. Denis Drousie, conseiller délégué, a été diffusé et a permis de retracer les différentes actions menées dans la commune au cours de l'année 2014, démontrant au passage que notre village n'est pas qu'un simple « dortoir » où il ne se passe jamais rien. M. le Maire a ensuite remercié sincèrement l'ensemble des associations qui participent fortement aux animations de notre ville et notamment lorsqu'elles répondent présentes, et elles sont nombreuses, à l'appel de la municipalité pour participer aux festivités que celle-ci organise. Il a également remercié les habitants de notre commune ainsi que les nombreux élus des communes voisines et amies, maires, adjoints, conseillers municipaux et membres des corps constitués de leur présence.

Son discours a débuté par la situation de l'intercommunalité de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, qui est passée de 23 communes à 42 en 2014 et qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois. Sa situation financière n'est pas dramatique car elle est uniquement en manque de trésorerie, de liquidités dû au retard d'obtention des subventions de l'Etat, de la région, du département mais aussi de communes qui n'ont pas honoré leur engagement. La très grande majorité des conseillers communautaires a décidé de suspendre certains grands travaux et non d'y mettre fin. Une décision qui permet à l'Agglomération d'honorer ses engagements vis-à-vis des entreprises et de ne pas supprimer d'emplois puisqu'il ne faut pas oublier que c'est grâce à ces investissements que nombre d'hommes et de femmes du Val de Sambre ont aujourd'hui un travail. Les collectivités territoriales participent fortement à ces emplois. Ce sont elles qui aident, grâce à leurs investissements, l'économie de notre pays notamment dans le bâtiment, les voiries et bien d'autres. Il faut rappeler que l'Agglomération a apporté de nombreuses aides à notre commune : une aide sur les investissements avec le fond de concours (600 000€), la participation à 50% du fonctionnement de la piscine, une participation de 60% aux travaux de voirie, la prise en charge des travaux d'assainissement, des frais d'éclairage et du SDIS (service d'incendie), des aides aux actions culturelles et le ramassage des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts, etc.

Après une année d'élection municipale et le temps de mise en place des instances, M. le Maire a reconnu que peu de choses avaient été faites dans notre commune. Mais il a tenu à rassurer l'assemblée en soulignant la volonté de son équipe à mener à bien tous les engagements qui avaient été pris il y a quelques mois. Cela n'a pas empêché l'ensemble des élus, dans leur commission respective, de se structurer afin d'assumer les tâches qui leur ont été confiées. La mise en place des nouveaux horaires scolaires a pris beaucoup de temps et d'énergie pour les mettre en action. M. le Maire a remercié Mme Sylvie Mutte, adjointe, son équipe et les services administratifs pour le travail accompli. Ces activités sont gratuites et elles ont un réel succès malgré quelques petites imperfections qui se règlent au jour le jour. La commission s'est déjà attachée à la préparation de la rentrée prochaine.

Concernant les travaux, quelques zones sont en phases d'équipement dans le contexte d'aménagement du site de la Feutrerie et du Parc de la Mairie mené par M. Daniel Philippe, adjoint. Il s'agit du terrain de tennis et d'un circuit de cyclo-cross dans le parc de la Mairie. Dans quelques temps, les allées du parc vont faire l'objet d'un « ravalement de façades » avec le reprofilage des allées et la mise en place d'un nouveau gravier.

►►►

En ce qui concerne les voiries, une programmation sur trois années a été proposée à l'Agglomération, à leur demande, pour la rue de la Barque, la rue de la Brasserie et des Anciens Combattants et les rues des Mines Haute et Basse. Il restera à la charge de la commune le chemin des Foyaux dès que les constructions en cours de réalisation seront terminées. Le Conseil Général devrait débuter à la fin de l'année les travaux de sécurité sur la RD336 (Rue Armand Beugnies). Dans le même but, il a été sollicité la mise en place d'une zone 30 aux abords de l'école du Centre, rue du 06 septembre. Enfin, une étude va être réalisée dans les jours à venir pour la réfection de la Place de Nice, avec une réalisation la plus rapide possible.

Des travaux de bâtiment sont en phase de finition. Le personnel a pris possession des nouveaux ateliers municipaux dans le courant des mois de juillet et d'août. Et la construction de la Médiathèque, sous l'œil vigilant de M. Gérard Maugard et M. Daniel Philippe, adjoints, arrive à son terme, son inauguration étant prévue dans le courant du mois de septembre. Le bilan financier définitif de ces réalisations sera présenté à la population, par le biais du bulletin municipal, dès que les dossiers seront bouclés, et ce dans un souci de transparence comme il est fait à chaque réalisation. Cette année, un des investissements les plus importants du mandat va débuter : la salle multisports. Le choix de l'emplacement se trouvera à proximité du centre ville afin de le redynamiser. Tout un travail et des rencontres se mettent en place : acquisition des terrains (où il n'y aucune opposition des propriétaires), appel à candidature pour une aide à la maîtrise d'ouvrages, appel d'offres pour l'attribution des différents marchés. M. le Maire a insisté sur le terme « multisports » car étant une commune de 2 500 habitants, il ne nous est pas possible de faire des salles spécifiques à chaque sport. Là aussi un travail important sera effectué afin de l'attribuer au mieux. La mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux ne sera pas oubliée. Une opération contraignante pour l'Hôtel de Ville et l'Eglise de Recquignies vu leur protection par les Bâtiments de France due à la reconnaissance de l'Eglise de Boussois. Un périmètre de 500m qui oblige à certaines obligations techniques mais aussi financières.

M. le Maire a tenu à remercier Mme Haution, Directrice Générale des Services, et l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail qu'ils accomplissent. Sans eux, les conseillers municipaux ne pourraient mener à bien la mission pour laquelle ils ont été élus. Il a également remercié Mme Linda Wallez, adjointe chargée du C.C.A.S., et Mme Sylvie Mutte pour la tâche difficile qu'elles accomplissent chaque mercredi à l'accueil des personnes en difficulté. La commission va travailler dans les semaines à venir sur la mise en place d'un voyage au profit de nos anciens.

Une dernière action a été annoncée, à savoir la mise en place, dans le cadre de la Politique de la Ville menée par M. Jean-Paul Vicente, adjoint, d'un Fond de Participation des habitants et d'une Démocratie Participative. Ce projet serait financé à 70% par le Conseil Régional et à 30% par la commune. Elle permettrait aux associations de Recquignies mais aussi à tout groupe d'habitants d'obtenir une aide à la réalisation d'actions nouvelles dans certains domaines liés à la culture, à la mobilité entre les quartiers, au sport, etc. Le comité de gestion serait composé d'une vingtaine de personnes, des habitants du territoire de veille redéfini récemment, des représentants d'associations, de trois jeunes âgés de 16 ans ou plus et de trois élus. Ce projet pourrait se mettre en place en septembre ou octobre en complément du lancement de la médiathèque et prendre le nom de "Tena-Cité" pour montrer la volonté et la ténacité de cette action qui touche toute notre cité.

M. le Maire a terminé son discours par le fait que les finances de la commune sont saines, et même plus que saines, puisque l'endettement est nul. Un résultat qui découle de la rigueur de gestion que les conseils successifs, aidés par les services, ont appliqués depuis plusieurs années. Cela permet à l'équipe en place d'agir avec sérénité tout en affichant une prudence dans la réalisation des investissements. Enfin, en ce qui concerne les taux communaux, il sera proposé au conseil municipal lors du vote du budget de prendre une position, qui est la même depuis plus de 20 ans, quant au maintien des taux actuels.

Disparition de l'abbé Jean Verin

Le 31 décembre dernier, l'abbé Jean Verin nous quittait. Ses funérailles ont été célébrées dans son village natal de Fontaine au Pire le lundi 05 janvier 2015. Il était une figure connue de la population de Recquignies en étant le curé de la paroisse de Notre Dame d'Ayde en Val de Sambre pendant plusieurs années.

La messe du 08 février 2015 à 11h en l'église de Jeumont sera dite à son intention.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi et Jeudi

9h à 11h45 - 13h45 à 16h45

Mercredi

9h à 11h45 - 13h45 à 17h30

Vendredi et Samedi

9h à 11h45

L'Agence Postale Communale est ouverte seulement le matin.

PUBLICATION

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
L'Exprimeur Louvroil, 1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

MAIRIE DE RECQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

mairie-recquignies@wanadoo.fr

www.mairie-recquignies.fr

Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille, dans les 3 mois suivant leur anniversaire afin de se faire recenser en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). La Mairie établira une attestation de recensement à conserver précieusement. **Lors de l'inscription, il est précisé à la personne que son attestation sera prête en Mairie sous 3 à 4 jours.** Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.). Toute personne non recensée après 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation en Mairie jusqu'à l'âge de 25 ans.

Elections départementales

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 sont ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

C'est avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, que l'assemblée dirigeant le département a pris le nom de conseil départemental (ex-conseil général). Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est également modifié.

Lors des prochaines élections départementales (22 mars pour le 1er tour et 29 mars pour le second), deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité qui avait commencé à être mis en œuvre depuis la loi du 31 janvier 2007, disposant que les suppléants devaient être de sexe opposé à celui du candidat. Les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité. Il est à noter que Paris, à la fois commune et département, ne connaît pas d'élections départementales, le Conseil de Paris étant élu selon le scrutin municipal.

Vote par procuration

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune à votre place. Cette personne votera à votre place par un même vote aux élections départementales. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle Charlet

Prochaines permanences

03 février 2015 après-midi

Veuillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

PROCHAINE PUBLICATION

Date de parution

Vendredi 06 mars 2015

Date de dépôt limite des articles

Mercredi 18 février 2015

Articles et affiches, dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou à envoyer à lepetitrechignien@gmail.com. Il est préférable que vos photos nous soient envoyées par mail sans réduction de qualité.

CONSEILLER GÉNÉRAL

M. Dronsart Philippe

Canton Maubeuge Sud

Prochaines permanences

10 février et 10 mars 2015 à 17h en Mairie

Contact

Tél : 03.27.53.17.40.

Opération « Plantons le décor »

Coordonnée par les Espaces Naturels Régionaux et relayée sur le territoire par la communauté de l'A.M.V.S en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le Décor » permet aux habitants et aux collectivités de se procurer des arbres et des arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes et divers mélanges fleuris. Le journal « Plantons le Décor », téléchargeable sur le site www.amvs.fr, présente tous les conseils dans le choix, la plantation, l'entretien et permet de pouvoir passer commande facilement à moindre coût.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'il est impératif que les commandes de printemps soient envoyées à la Maison du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 4 cour de l'abbaye - BP11203 - 59550 Maroilles, avant le 06 février 2015 (livraison le 28 février 2015).

Tarifs Restaurant Scolaire, 3ème âge et adultes

Suite au Conseil Municipal du 16 décembre 2014, les tarifs suivants sont appliqués au restaurant scolaire depuis le 1er janvier 2015 :

- **Tarifs scolaires :** 2.40€ (maternelle et primaire), 2.80€ (maternelle et primaire « extérieur »), 4.00€ (repas exceptionnel scolaire).
- **Tarifs adultes :** 4.80€ (repas 3ème âge au foyer restaurant), 10.80€ (repas extérieurs 3ème âge au foyer restaurant), 5.40€ (repas servi à domicile), 3.05€ (repas du personnel), 5.80€ (repas extérieurs aux services).

Les demi-tarifs seront appliqués aux familles de Recquignies, bénéficiaires du RSA socle et RSA API (Parent isolé) sur présentation de l'attestation CAF relative aux prestations du mois précédent la prise des repas.

Tarifs de la délivrance des photocopies

Suite au Conseil Municipal du 16 décembre 2014, les montants pour la délivrance des copies en impression en noir et blanc sont maintenus pour l'année 2015, à savoir 0.18€ pour un A4 recto, 0.36€ pour un A4 recto-verso, 0.36€ pour un A3 recto et 0.72€ pour un A3 recto-verso.

Le montant de la délivrance de copies sur support électronique (cédérom) est lui aussi maintenu en 2015, soit 2.75€.

Location de la Salle du Millénaire

Suite au Conseil Municipal du 16 décembre 2014, la salle du Millénaire peut de nouveau être louée compte tenu des demandes fréquentes et du taux d'utilisation de la salle des fêtes.

La salle sera exclusivement louée pour des apéritifs dinatoires et sans location de vaisselle.

- **Tarifs 2015** : 100€ pour une journée d'exposition/vente; 100€ pour un vin d'honneur, 150€ pour un repas dinatoire, 100€ la journée supplémentaire, 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).
- **Pour le personnel communal et les élus** : 40€.

Location de la Salle des fêtes

Suite au Conseil Municipal du 16 décembre 2014, la salle des fêtes peut être louée aux sociétés extérieures lorsque celles-ci rencontrent des difficultés particulières pour l'obtention d'une salle dans leur commune. Les critères d'attribution de la salle respectent l'ordre suivant : calendrier des fêtes de la commune, calendrier des fêtes des associations communales, administrés et associations extérieures (demande à faire deux mois avant la date souhaitée)

- **Tarifs 2015 :** 180€ pour une journée (exposition/vente) puis 100€ par journée supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 200€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).
- **Pour le personnel communal et les élus** : 40€ (sans utilisation du four ou de la gazinière). **Pour les associations locales** : 1er location gratuite, 40€ pour la 2ème et la 3ème location puis tarif normal (sans utilisation du four ou de la gazinière).
- **Tarifs 2015 pour les sociétés extérieures :** 300€ par journée, 500€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 800€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

REVALORISATION DU S.M.I.C.

Le 1er janvier 2015, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (S.M.I.C.) a été revalorisé de 0.8%. Le nouveau montant horaire brut est porté à 9.61€, soit 1 457.52€ bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Le S.M.I.C. correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié de plus de 18 ans ne doit être payé.

REVALORISATION DU R.S.A.

Le 1er janvier 2015, le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) a été revalorisé de 0.9%. Le montant forfaitaire mensuel est de 513.88€ pour une personne seule sans enfant, 770.82€ pour une personne seule avec un enfant et de 1 079.14€ pour un couple avec deux enfants.

REVALORISATION DU PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le 1er janvier 2015, le plafond de la sécurité sociale a été revalorisé de 1.3% par rapport au plafond 2014. Il est donc porté à 38 040€ en valeur annuelle, 3 170€ en valeur mensuelle et 174€ en valeur journalière. Réévalué chaque année en fonction de l'évolution des salaires, ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de la Sécurité sociale ainsi que dans le calcul du montant du remboursement des frais de santé de certaines mutuelles

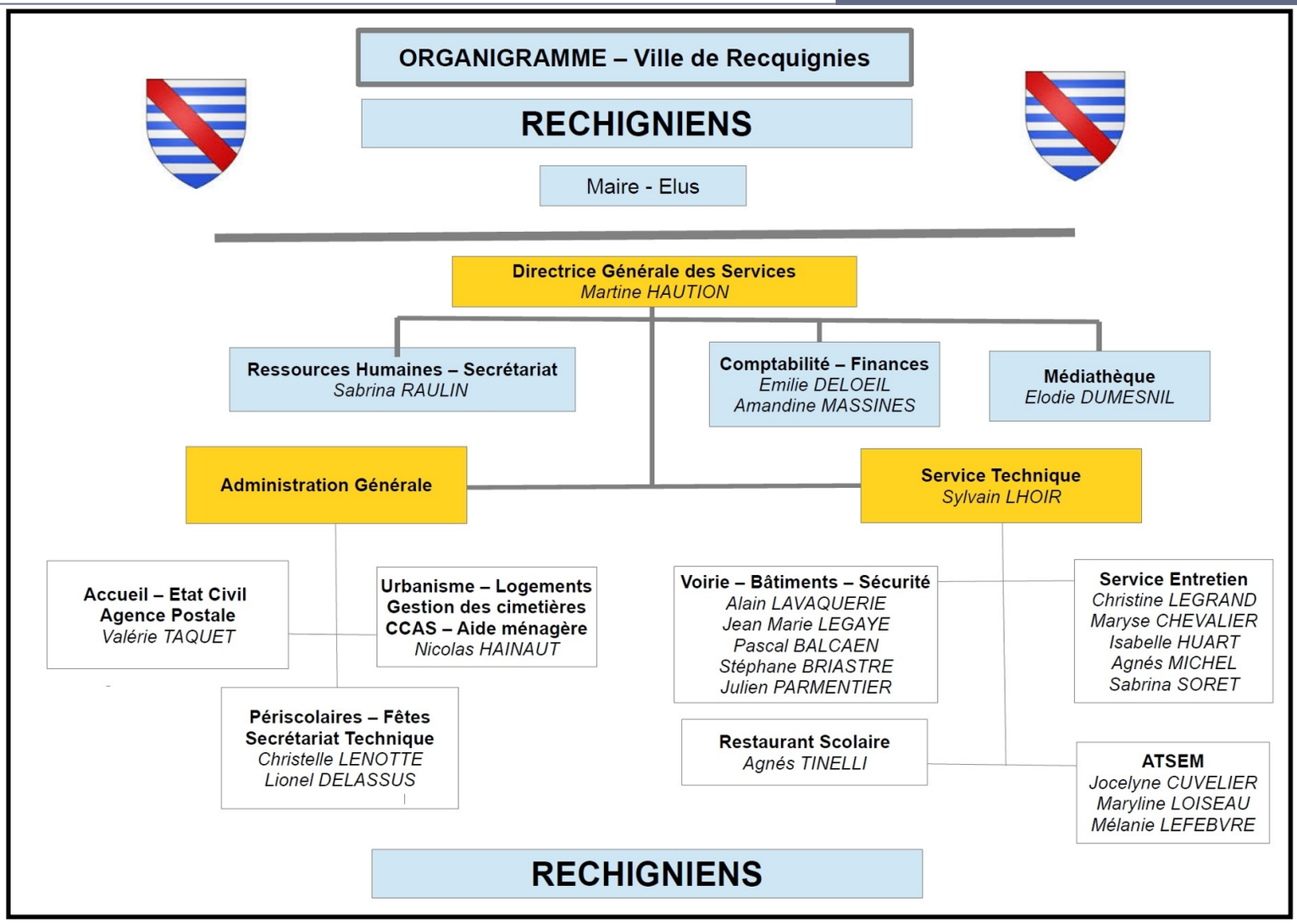

Il était une fois… un incendie domestique

La loi ALUR, publiée au Journal Officiel en date du 26 mars 2014, modifie la loi n°2010-238 du 9 mars 2010 visant à **rendre obligatoire l'installation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (D.A.A.F.) dans tous les lieux d'habitation avant le 8 mars 2015**, et clarifie les obligations de chacun des intervenants. Ainsi, l'obligation d'installer au moins un détecteur normalisé dans le logement incombe à son propriétaire. Celui-ci doit par ailleurs s'assurer de son bon fonctionnement lors de l'état des lieux si le logement est mis en location. Toutefois, seul l'occupant du logement (propriétaire ou locataire) devra veiller à l'entretien, au bon fonctionnement et assurer le renouvellement du dispositif.

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne NF EN 14604. L'emplacement idéal pour un détecteur de fumée placé dans une pièce est au centre du plafond. Dans le cas où il serait impossible de le placer au centre, il faut l'éloigner au maximum du mur latéral (une distance de 30 cm étant l'éloignement minimum conseillé). Dans le cas d'un logement sur plusieurs étages il est conseillé de placer au moins un détecteur de fumée par étage à proximité de la montée d'escalier. S'il n'y a qu'un seul étage mais avec des chambres séparées géographiquement, il est conseillé de placer un détecteur de fumée à proximité de chaque groupement de chambres.

RAPPEL

Si vous changez d'adresse (arrivée ou départ, changement interne) alors vous devez venir le signaler au service Etat-Civil. Ceci afin de permettre la mise à jour du fichier population.

MODIFICATION DANS LA DISTRIBUTION DES VIGNETTES STIBUS

Depuis le 1er janvier 2015, la distribution des vignettes Stibus se déroule sur deux journées et non plus une comme l'année dernière.

Le premier lundi de chaque mois, de 13h45 à 16h30, sera consacré aux personnes dont le nom patronymique va de A à L.

Quant aux personnes dont le nom patronymique va de M à Z, elles seront reçues le premier mardi de chaque mois de 13h45 à 16h30.

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel

5ème Adjoint

Prochaines permanences

02 février et 02 mars 2015 de 14h à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

Rendez (vous) service, faites un service civique !

Vous aussi, découvrez le service civique et partez en mission sur www.service-civique.gouv.fr. Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme et indemnisé 573€ par mois. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger. Si vous voulez aider les autres, vivre des rencontres exceptionnelles et préparer votre avenir, engagez-vous sans plus attendre.

Pour le Meilleur et pour le Rire

Si l'Humour est considéré comme une maladie contagieuse, Recquignies est prête à utiliser tous les moyens nécessaires pour faire face à l'épidémie. Quoiqu'il en soit, le Rire sera le Meilleur remède.

« Pour le Meilleur et pour le Rire » est un nouvel événement Réchignien récurrent qui aura lieu chaque année en février. Nous vous proposons une soirée pour Rire autour d'un spectacle d'un humoriste mais également exprimer votre fibre humoristique et vos talents de comédien.

Pour débuter la soirée, à l'instar du jeu télévisé « *On ne demande qu'à en rire* », nous ouvrons la scène aux Réchigniens (en solo, duo, trio ou quatuor) qui souhaiteraient faire leur show sous la forme d'un sketch d'une durée maximale de 5 minutes. L'intervention sera jugée et les interprètes, dont le spectacle sera le plus apprécié, récompensés.

La soirée se poursuivra par le spectacle d'un humoriste. Pour cette année, le 28 février 2015, c'est Stefan Olivier et son spectacle « *D'un Rire à l'Autre* », qui sera sur scène.

Afin d'organiser l'événement dans les meilleures conditions, les comédiens-amateurs qui souhaitent se présenter sur scène pour la première partie de soirée sont appelés à contacter Elodie Dumesnil, directrice de médiathèque au 03 27 53 02 50 au plus tard le 13 février.

La première partie peut accueillir au maximum 5 sketches, les inscriptions sont donc limitées aux 5 premiers amateurs ou groupes d'amateurs qui se manifesteront.

DÉCHETTERIES

Les déchetteries de Maubeuge et de Jeumont sont ouvertes du lundi au samedi de 8h à 17h45.

Le dimanche, elles sont ouvertes de 9h à 11h45 (sauf jour férié).

CONTACTER L'A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par l'A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Le **service voirie** est chargé de l'entretien des voies communautaires, de la signalisation, de l'éclairage public, de l'assainissement et du salage. Le **service de gestion de poubelles** (dont la réparation des bacs) est situé au 159 bis, rue de la Liberté à Maubeuge. L'accueil du public s'y fait du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

COLLECTE DES DECHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi. Encombrants le 30 mars 2015.

Dates 2015 des déchets verts non communiquées à ce jour.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Programme culturel du 1er semestre 2015

Depuis plusieurs années, la commune travaille à la préparation de l'arrivée de la Médiathèque qui verra son inauguration fin septembre 2015. Les actions de préfiguration appelées « En attendant la Médiathèque » ont disparu le 31 décembre 2014 pour laisser place en 2015 à une programmation d'animations de lecture publique mais aussi à un programme culturel plus étendu que soutient à présent bon nombre de ces Médiathèques.

Les actions culturelles ne sont pas choses aisées à mettre en place et ne recueillent pas une assistance importante, néanmoins, celles-ci participent à la vie, à l'animation de la commune, à son attractivité et sa notoriété au sein de son agglomération et beaucoup plus largement parfois. La programmation culturelle à Recquignies se voudra variée, tout public, avec un accès modique, ou gratuit en très grande partie. Elle aura lieu en tous points de la commune par le biais des différents bâtiments communaux. L'auditorium prévu sera un nouveau moyen complémentaire.

L'amélioration de nos programmes, de nos approches et des aides possibles se fera au fil du temps. Aussi venez nombreux soutenir par vos participations ces différents événements. Le deuxième semestre culturel verra l'inauguration de notre Médiathèque. Des informations quant à son contenu vous seront transmises dans les prochaines semaines.

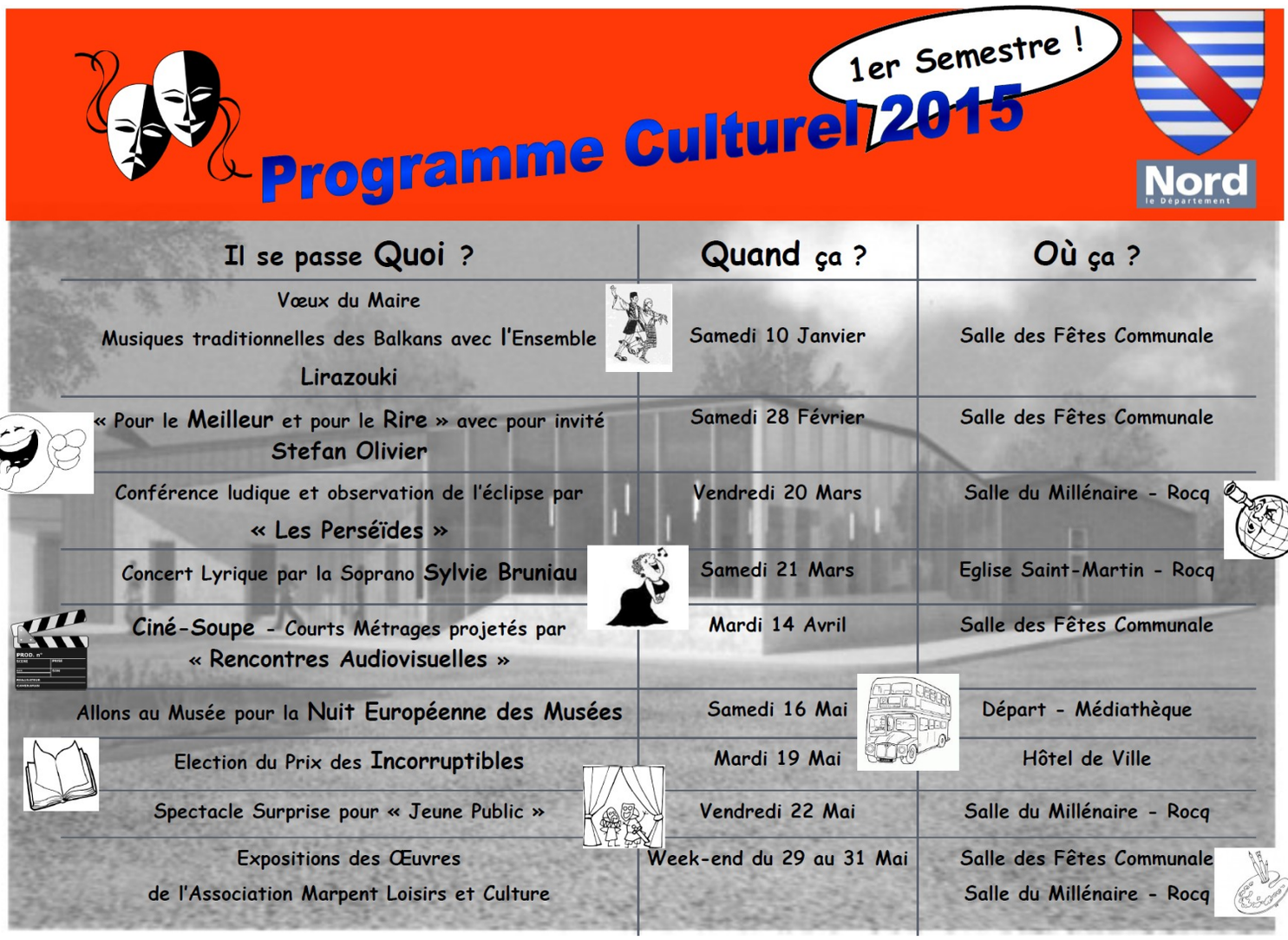

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, pose de velux, pose d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, etc., réalisation d'une clôture ou réalisation d'un bassin ou d'une piscine. **Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du Service Urbanisme de la Mairie**.

- Pour **une construction ou une extension supérieure à 40 m²** de surface au plancher ou d'emprise au sol, **une demande de permis de construire** (Cerfa 13406.02 ou 13409.02) est obligatoire.
- Pour **tout projet compris entre 5 et 40 m²** de surface au plancher ou d'emprise au sol, **une déclaration préalable** (Cerfa 13703 * 02) est nécessaire.

Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie ou sur le site www.service.public.fr.

Observatoire Départemental Sécurité Routière

DDTM Nord

Baromètre mensuel DECEMBRE 2014

ÉVOLUTION SUR 12 MOIS GLISSANTS

		Accidents corporels	Personnes décédées	Personnes blessées	dont blessées Hospitalisées (+ de 24h)
Évolution Nord	Janvier 2014 à Décembre 2014	1 368 (- 11 %)	85 (+ 23,2 %)	1 694 (- 12,3 %)	880 (+ 4,9 %)
	Janvier 2013 à Décembre 2013	1 537	69	1 933	839
Évolution France	Janvier 2013 à Décembre 2013	NC	NC	NC	NC
	Janvier 2013 à Décembre 2013	NC	NC	NC	NC

Commentaires : Le département enregistre une hausse de 23 % de personnes tuées, et de 4 % de personnes blessées hospitalisées, avec respectivement 16 et 36 victimes supplémentaires.

27EMES FOULEES RECHIGNIENNES
DIMANCHE 14 JUIN 2015 AU STADE OTHON BRICHOT

Plus d'informations à venir sur www.lesfouleesrechigniennes.fr

Le gel est l'ennemi des compteurs d'eau et des canalisations

Pour éviter tout désagrément, des mesures simples suffisent : protéger le compteur et les tuyaux exposés à l'extérieur avec des matériaux isolants n'absorbant pas l'humidité ou calfeutrer votre compteur et protéger les canalisations avec une gaine isolante s'ils sont situés à l'intérieur d'un local non chauffé.

Chaque année, avec le retour des basses températures, l'eau se transforme en glace et peut entraîner la casse du compteur d'eau et des tuyaux vous privant d'eau et occasionnant des fuites et des frais de réparation conséquents.

Informations sur les cimetières

Les dépotoirs des cimetières de Rocq et de Recquignies ont été supprimés. Des bacs de collecte ont été installés.

Pour la propreté de ces lieux de recueillement, nous vous invitons à déposer vos fleurs fanées dans ces bacs. Merci de votre compréhension.

Déchets sauvages et encombrants

Depuis plusieurs semaines, nous constatons que des personnes peu scrupuleuses déposent leurs encombrants sur les trottoirs (par exemple dans la rue des Mines, la rue Georges Herbecq, la rue de la Brasserie, la rue du Cimetière, etc.) et ceci en dehors des jours de collecte. De plus, des dépôts sauvages (Redoute, Bois du Génie) viennent polluer notre environnement.

Il est rappelé que toute personne prise en flagrant délit sera poursuivie. Des déchetteries sont à votre disposition à Maubeuge et à Jeumont.

AGENCE POSTALE

Le lundi 26 et le mardi 27 février 2015, l'Agence Postale Communale sera fermée au public.

Les « avisés » (personnes ayant reçu un avis de passage) peuvent se rapprocher de la Poste de Boussois.

NETTOYAGE DES FILS D'EAU

La population est informée qu'un nettoyage des fils d'eau des rues aura lieu le **mercredi 18 mars 2015 pour la zone 1 et la zone 2)**. A noter que le centre-ville est concerné par ces deux dates.

La zone 1 concerne les rues du bois de Rousies, P. Ronval, G. Herbecq, des Anciens Combattants, P. Durin, de la Brasserie, de la Paix, M-L. Delattre, Cité du grand bois, rue du Biez, Allée Basque et Cité J. Prévert.

La zone 2 concerne les rues R. Fourchet, A. Beugnies, impasse Mousset, de la Barque, d'Ostergnies, P. Pécret, R. Nogent, J. Brel, rue du Biez (Pablo Neruda) et Cité J. Rostand.

Le centre ville concerne les rues de la Feutrerie, de la Gare, Place de la Gare, M. Druart, du 06 septembre, Place de Nice, Place Pasteur, résidence Les Charmes et l'Hôtel de Ville.

Visites du Père Noël et Noël des enfants de la commune

Comme de coutume, le Père Noël, accompagné de M. le Maire et d'élus, s'est rendu le 19 décembre 2014 dans les écoles primaires et maternelles de la commune pour la plus grande joie des enfants. Chacun a reçu une coquille et des friandises. Le lendemain, plus d'une centaine d'enfants de notre commune ont répondu à l'invitation de la commission des fêtes et ont assisté à un spectacle de Noël. Pour l'occasion, la salle des fêtes avait revêtu ses plus beaux atouts et des tables avaient été dressées pour recevoir enfants et parents accompagnants. Au programme de cette année, le conte « Casse-Noisette » interprété par des marionnettes à fil et un spectacle de clown intitulé « On a volé la hotte du Père Noël ».

Ping Pong Club de Recquignies

Avant tout, les pongistes du P.P.C.R. vous souhaitent une bonne et heureuse année 2015, qu'elle vous apporte joie et bonheur ! Depuis le 14 décembre dernier, la première phase de championnat par équipes est terminée. L'équipe première s'est bien battue et conserve le droit de continuer le championnat en Départementale 1. L'équipe de Départementale 3 a terminé première de sa poule et accède ainsi, depuis la rentrée de janvier, à la Départementale 2. Souhaitons-lui une bonne deuxième phase de championnat !

Quant à notre équipe de jeunes, celle-ci termine cinquième de sa poule. Félicitations à nos trois représentants (photo ci-contre) qui se sont bien défendus malgré une toute première année en championnat.

Le championnat a repris le 18 janvier 2015 pour la deuxième phase avec trois équipes en lice. Les prochains matchs ont lieu les 1er et 15 février 2015, pour les curieux du dimanche matin. Toutes les activités et les résultats sont sur le blog du club (http://ppcr.over-blog.com).

Sportivement vôtre, le comité du P.P.C.R.

RECQUIGNIES

Salle des Fêtes

Place de NICE

Franco-Belge Harmonie ANIM' RECQ

ANIM ' RECQ

Vous invite à partir de 12 h 00 à son

REPAS CHOUCROUTE *

Ou

Coq au vin

Le 15 février 2015

* Repas au prix de 18 € à régler lors de l'inscription et comprenant un apéritif, un dessert et un café offert.

ANIMATION MUSICALE BAVAROISE

Inscriptions

M. Raymond LOIRE	Tél : 03 27 65 67 92 ou 06 29 72 78 94
Mme Danielle CHAPON	Tél : 03 27 68 95 74 ou 06 84 48 51 00
M. Claude MICHAUX	Tél : 00 32 (0)60 45 52 52 ou 00 32 (0)495 66 43 73

L'abus d'alcool nuit à la santé I.P.N.S.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Récompenses de l'Ecole de Musique

Le samedi 22 novembre 2014 s'est déroulée la traditionnelle messe de Sainte Cécile, en l'honneur de la patronne des musiciens, à l'Eglise Saint Sulpice de Recquignies.

A l'issue de celle-ci, une réception était organisée à la salle du Millénaire en présence de Mme Danielle Chapon-Kermabon, présidente, de M. le Maire, d'élus, de Mme Daphnée Marmignon et de M. Daniel Depret, leurs professeurs afin de récompenser les élèves de l'école de Musique : Léna Labiaux, Louise Cendré, Catherine Pire, Wilner Mayeux, Loan Brikci, Odeline Mayeux, Anna -Louisa Stanus et Théo Benhameur.

Un vin d'honneur a clôturé cette soirée avant que tous ne se retrouvent autour d'un repas à la salle des fêtes.

Marché de Noël des Ateliers Créations

L'association des Ateliers Créations des Petits Réchigniens a organisé pour la septième année consécutive son marché de Noël. Celui-ci a eu lieu les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2014 à la salle des fêtes.

De nombreux exposants étaient présents (apiculteur, chocolats, bijoux, créations artisanales en bois, décorations, broderies, art floral, etc.) ainsi que le Père Noël pour la plus grande joie des enfants. Ils ont ainsi pu faire des photos souvenirs et recevoir chocolats et coquilles.

L'association est ravie de l'affluence de plus en plus nombreuse chaque année et vous donne rendez-vous à la fin de cette année pour leur huitième édition.

BROCANTE AUX VÊTEMENTS POUR ENFANTS DE 0 À 16 ANS DES ATELIERS CRÉATIONS

SALLE DES FÊTES DE RECQUIGNIES

SAMEDI 07 FEVRIER 2015 DE 8H À 18H

Concert de Noël de la chorale MéliMélodies

La chorale MéliMélodies, dirigée par Michel Picavet, a offert au public un concert de Noël le samedi 13 décembre 2014 à l'Eglise Saint Martin de Boussois.

L'Eglise avait fait le plein d'amateurs de chant choral et le répertoire choisi fut très apprécié du public : *Mon amant de Saint Jean, Les soldats de Turenne, Amazing Grace, La tendresse, Vive le vent, Mon beau sapin, Tebe Poem, Praise Him*, etc.

Au cours du concert, des poèmes furent récités par M. Bernard Etévé.

CONCERT DE PRINTEMPS DE L'HARMONIE DE RECQUIGNIES

SAMEDI 14 MARS 2015
À LA SALLE DES FÊTES

RECQUIGNIES

SALLE DES FÊTES PLACE DE NICE

THÉÂTRE PATOISANT

DINS NO P'TIT BISTROT

Comédie en 3 actes de CHRISTIAN DERYCKE

VENDREDI 20 FÉVRIER 2015
à 20h

SAMEDI 21 FÉVRIER 2015
à 20h

DIMANCHE 22 FÉVRIER 2015
à 16h

TARIF UNIQUE : 8 €

RÉSERVATIONS À PARTIR DU 5 JANVIER 2015 AU :
06 81 54 37 60

VIE QUOTIDIENNE

Toutes les informations à retenir

Agenda des prochains événements

Le 02 février, Permanence de M. Philippe Daniel, 5ème adjoint de 14h à 15h30, Salle du Millénaire.

Les 02 et 03 février, Distribution des Vignettes Stibus **(nouveau format de distribution, explications en page 5)**

Le 06 février, Verre de l'Amitié de la PMI de 14h à 16h, Salle PMI.

Le 07 février, Brocante aux vêtements pour enfants des Ateliers Créations de 8h à 18h, Salle des fêtes.

Le 15 février, Repas dansant d'Anim'Recq à partir de 12h, Salle des fêtes.

Les 20, 21 et 22 février, Théâtre Patoisant, Salle des fêtes.

Les 26 et 27 février, Fermeture de l'Agence Postale Communale.

Le 28 février, Pour le Meilleur et Pour le Rire à 20h, Salle des fêtes.

Le 02 mars, Permanence de M. Philippe Daniel, 5ème adjoint de 14h à 15h30, Salle du Millénaire.

Les 02 et 03 mars, Distribution des Vignettes Stibus **(nouveau format de distribution, explications en page 5)**

Le 04 mars, Don de sang de 9h à 12h15 et de 14h15 à 17h30, Salle du Faubourg de Mons à Maubeuge.

Le 07 mars, Soirée Disco Années 80 par l'APE Jean Vilar, Salle des fêtes (en attente de confirmation).

Le 14 mars, Concert de Printemps de l'Harmonie, Salle des fêtes.

Le 19 mars, Cérémonie commémorative au monument aux morts de Rocq à 18h30. Vin d'honneur à la salle du Millénaire.

Le 20 mars, Conférence ludique et observation de l'éclipse par « Les Perséïdes », Salle du Millénaire.

Le 21 mars, Concert Lyrique par la Soprano Sylvie Bruniau, Eglise Saint-Martin de Rocq.

Le 22 mars, Premier tour des élections départementales, Salle des fêtes et salle du Millénaire**.**

Le 29 mars, Second tour des élections départementales, Salle des fêtes et salle du Millénaire**.**

Gardes des infirmiers(ières)

Le 01 février, Mme Marlier (06.21.66.23.52)
Le 08 février, Mme Gillard (03.27.65.89.50)
Le 15 février, Mme Homerin (03.27.66.70.18)
Le 22 février, Mme Marechal (03.27.68.98.52)
Le 01 mars, Mme Bazzo (06.74.17.67.13)
Le 08 mars, Mme Daime (06.21.26.50.33)
Le 15 mars, Mme Lobry (03.27.68.90.50)
Le 22 mars, M. Gentile (03.27.68.90.50)
Le 29 mars, Mme Dupont (03.27.67.04.39)
Le 05 avril, Mme Marlier (06.21.66.23.52)
Le 06 avril, Mme Gillard (03.27.65.89.50)
Le 12 avril, Mme Homerin (03.27.66.70.18)
Le 19 avril, Mme Marechal (03.27.68.98.52)
Le 26 avril, Mme Bazzo (06.74.17.67.13)
Le 01 mai, Mme Daime (06.21.26.50.33)
Le 03 mai, Mme Lobry (03.27.68.90.50)
Le 08 mai, M. Gentile (03.27.68.90.50)
Le 10 mai, Mme Dupont (03.27.67.04.39)
Le 14 mai, Mme Marlier (06.21.66.23.52)
Le 17 mai, Mme Gillard (03.27.65.89.50)
Le 24 mai, Mme Homerin (03.27.66.70.18)
Le 25 mai, Mme Marechal (03.27.68.98.52)
Le 31 mai, Mme Bazzo (06.74.17.67.13)
Le 07 juin, Mme Daime (06.21.26.50.33)
Le 14 juin, Mme Lobry (03.27.68.90.50)
Le 21 juin, M. Gentile (03.27.68.90.50)
Le 28 juin, Mme Dupont (03.27.67.04.39)

Numéros utiles pour le dépannage

EDF : 0.810.333.559 (prix d'un appel local)

GDF : 0.800.473.333 (prix d'un appel local)

Eau et Force : 0.977.401.122 (prix d'un appel local)